

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 14 minut. soir,	Omnibus.	1 heure 59 minut. soir,	Express.
4 — 11 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
4 — 11 — matin,	Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
9 — 48 — —	Omnibus.	9 — 11 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 22 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 48 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous avons fait connaître les dispositions du bill sur les réfugiés, dont la présentation a été autorisée par l'immense majorité de la chambre des Communes. Il nous reste à faire connaître l'opinion des chefs de parti qui ont pris part au débat avant que la Chambre passât au vote. Nous n'insisterons pas sur un discours d'opposition de M. Warren dont sir George Grey et lord Palmerston ont su faire promptement justice. Nous passerons immédiatement aux seules déclarations importantes : celles de M. Disraëli et lord John Russell.

Ce dernier, dont les préoccupations exclusivement whigs obscurcissent trop souvent la raison, a déclaré qu'il ne croyait pas à l'urgence de la mesure dont il contestait du reste l'efficacité, dans le sens purement légal. « Il me paraît, a dit l'orateur, que l'esprit de la proposition est contraire à tout l'ensemble de cette législation éclairée qui a commencé avec Romilly. Ce dont nous avons réellement besoin, ce n'est pas d'accroître les peines, mais d'obtenir les moyens de surveillance. Le bill actuel ne fait rien qui tende vers ce but, il manque donc son objet principal. Je ne pense pas que ce bill satisfasse le gouvernement français. L'expulsion seule des hommes politiques exaltés rassemblés à Londres avant qu'un crime eût été commis, aurait pu satisfaire aux insinuations du cabinet de Paris. »

M. Disraëli a examiné le bill à un point de vue tout opposé. « Jamais l'alliance de l'Angleterre et de la France, s'est écrié l'orateur, ne fût aussi forte qu'elle l'est devenue sous la dynastie impériale. Il est de notre devoir de répondre à son appel, et quant à moi j'y suis tout disposé, parce que je considère l'alliance de l'Angleterre et de la France comme la clef de voûte de la civilisation moderne. Le ministère ne paraît pas avoir compris aussi nettement la situation et la nécessité de faire une réponse qui, communiquée par l'Empereur au peuple français, fût de nature à inspirer pour ce peuple du respect au Parlement anglais. Le bill présenté à la Chambre n'est pas une manifestation telle que l'élu de millions de Français puisse la présenter à son peuple.

Ce bill alarme l'Angleterre sans plaire à la France.

« Néanmoins je voterai pour l'autorisation du bill, parce que je suis désireux de manifester au peuple français et à son monarque, alors qu'une atrocité terrible a été commise, qu'il y a eu de la part du Parlement anglais une noble et généreuse sympathie pour le peuple français. Je me réserve seulement mon entière liberté d'action quand le bill passera par ses autres phases parlementaires. »

Cette appréciation de M. Disraëli, qui démontre que le parti tory, loin de combattre les concessions du cabinet britannique, voudrait les voir plus complètes, explique la quasi-unanimité qui s'est ralliée à la proposition, et a réduit les radicaux ainsi que les vieux whigs au chiffre insignifiant de voix qu'ils ont pu réunir au moment du vote.

Lord Palmerston a d'ailleurs achevé la déroute de ses adversaires dans un second discours, où la logique et l'éloquence des faits qui se groupent autour de la préparation de l'attentat du 14 janvier, ont mis les radicaux sans réplique. « Il est impossible de nier, a dit le premier ministre, ce qui est notoire pour le monde entier, à savoir que cette conspiration a été tramée en Angleterre, et que c'est dans ce pays qu'ont été fabriqués les instruments qui devaient servir à son accomplissement. » Et chacun, pressé par cette évidence qui engage l'honneur de la Grande-Bretagne, a compris qu'il était urgent de faire disparaître une responsabilité préjudiciable au plus haut point à la renommée d'un grand peuple. — Havas.

On lit dans le *Moniteur de la Flotte* :

« Notre correspondant de Bombay, en nous donnant avis, à la date du 29 décembre, de l'arrivée dans ce port, après avoir visité Pondichéry et Mahé, de la corvette à vapeur le *Catinal*, nous informe qu'à l'époque du passage de ce bâtiment à Mahé, le pays était tranquille. « Il y a lieu de présumer, nous écrit-on, que les Maplais ne lèveront point l'étendard de la révolte. Les événements de l'Inde ont d'ailleurs perdu beaucoup de leur gravité, mais si les soulèvements ont cessé, tout est loin d'être rentré dans l'ordre. Les affaires sont chaudes; on fait

peu ou point de prisonniers, les progrès sont lents, les principaux généraux succombent, les troupes qui arrivent, mêlées de beaucoup de recrues, ne valent pas beaucoup mieux que les rebelles comme soldats; ces derniers avaient été admirablement instruits. Il est heureux que les soulèvements aient eu lieu partiellement, sans entente concertée à l'avance et qu'il ne se soit pas trouvé un homme de talent parmi eux. En fait d'étrangers, un seul a été trouvé parmi les morts : c'était un Anglais. »

Les journaux anglais publient la dépêche télégraphique suivante, datée d'Alexandrie, 6 février :

« Les malles de l'Inde et de la Chine partent aujourd'hui; les dates sont les suivantes : Calcutta, 9 janvier; Madras, 16; Ceylan, 19; Hong-Kong, 30 décembre; Canton, 29.

« Un courrier est aussi arrivé de Bombay; il apporte des nouvelles jusqu'au 13 janvier.

« Les nouvelles de Cawnpore vont jusqu'au 4. Sir Colin Campbell occupait Furuckabad le 3 janvier, et était en communication avec la colonne du colonel Seaton.

« Le 2, les rebelles avaient attaqué les troupes sous les ordres du commandant en chef; mais ils avaient été repoussés après une longue lutte, dans laquelle ils ont perdu tous leurs canons, au nombre de sept ou huit.

« Le soir du même jour, l'ennemi a évacué Furuckabad, abandonnant toute sa grosse artillerie.

« Goruckpore a été pris le 6 janvier, par les Ghoorkas, sous Jung-Bahadoor.

« L'ennemi, quoique fortement retranché, a fait une faible résistance.

« Sept canons ont été pris, 200 hommes ont été tués. Nos pertes ont été insignifiantes.

« Les troupes du général Outram, au nombre de 4,000 hommes, continuaient à être en sûreté à Alumbagh.

« Les paysans commencent à amener des vivres au camp.

« Le brigadier-général Walpole occupait Etawah à la date du 29 décembre. Il se rend à Minporee, et de là ira retrouver le commandant en chef.

FEUILLETON

LE LION DU DÉSERT.

SCÈNES DE LA VIE INDIENNE DANS LES PRAIRIES.

(Suite.)

Son costume avait un grand rapport avec celui des gambucinos, c'est-à-dire que c'était un bizarre assemblage des modes européennes et indiennes; il avait un fouet de commandement à la ceinture et tenait à la main un rifle précieusement damasquiné.

Après les accolades d'usage, Néculpangue prit la parole :

— Mon frère a fait un bon voyage, dit-il; Macachera (1) lui a été propice.

— Le grand tokki (2) des sachems de ma nation m'avait ordonné, j'ai obéi, répondit respectueusement le chef.

— Mon frère ne pouvait agir autrement, c'est un grand guerrier.

— Mon père est indulgent, il pardonnera les fautes que j'ai peut-être commises dans l'accomplissement de ma mission.

— Que mon frère parle, les oreilles d'un ami sont ouvertes.

— Mais... répondit Nauchenanga en désignant d'un geste le piaïes qui, immobile auprès des deux interlocuteurs, ne semblait pas disposé le moins du monde à leur laisser le terrain libre.

— Le chef comanche peut parler, dit Néculpangue en saisissant la main du sorcier et la serrant amicalement, celui-ci est un grand médecin, et Guatéchù lui réserve la première place dans l'Eskennane (1).

— La volonté de mon père est un ordre, qu'il soit fait comme il le désire. Je suis allé trouver l'homme, et, usant du prétexte que mon père m'avait suggéré, je suis parvenu à l'amener ici.

— Je le sais, et j'en suis reconnaissant à mon frère, car, pour accomplir sa promesse, il a dû lutter contre son cœur; celle qu'il aime est la prisonnière de notre ennemi, il aurait pu la délivrer et il ne l'a pas fait; c'est bien, Guatéchù le récompensera; la fidélité à sa parole est la plus belle vertu du guerrier indien.

— Qu'ordonne mon père?

— Rien quant à présent, laissons finir la nuit; demain, les guerriers de mon frère arriveront, et alors l'Espagnol tombera en notre pouvoir. Notre grand médecin ajouta-t-il en se tournant vers le sorcier et lui souriant avec amertume, a besoin pour ses opérations magiques, du cœur d'un visage pâle, arraché palpitant de la poitrine, et il en aura trente à choisir, les prisonniers

(1) Paradis indien.

seront amenés ici.

— Cela sera fait.

— Et le Faucon-Noir?

— Le Faucon-Noir s'est, je crois, ligné avec les Pawnies contre les chercheurs d'or, et commande l'attaque de leur camp.

— Le Faucon-Noir est brave dit Néculpangue avec un sourire de satisfaction.

— C'est un chien des visages pâles recouvert d'une peau indienne.

— Mon frère le haït?

— Nous avons fumé ensemble le calumet de paix, répondit Nauchenanga avec un sourire d'une expression indéfinissable.

— Bon! mon frère tuera son rival, et Rant-chai-waï-mé le suivra dans sa hutte pour faire cuire sa chasse et soigner les papous (4); j'aiderai mon frère.

— Néculpangue est le père des guerriers de sa nation, répondit le chef avec un vif mouvement de joie.

— Maintenant, que mon frère retourne au camp des visages pâles; une plus longue absence inquiéterait l'Espagnol.

Nauchenanga s'inclina avec respect et se retira précédé du piaïes.

Lorsque le chef sortit de la caverne, un spectacle étrange s'offrit à ses yeux. Des Indiens à cheval couraient

(1) Enfants.

(1) Esprit des chemins.

(2) Souverain maître.

» Les nouvelles de l'Inde sont généralement d'un caractère satisfaisant.

» Les routes directes de Calcutta à Delhi sont maintenant libres.

» Les insurgés de Chittagong ont été attaqués par le bataillon de Sylhet près de la frontière de Tipperah. Les insurgés ont fui; plusieurs ont été saisis et mis à mort.

» Un bill pour joindre les divisions de Meerut et de Delhi au Punjab a été introduit.

» Sir John Lawrence doit être nommé lieutenant-gouverneur.

» Le bombardement de Canton a commencé le 28 décembre, au point du jour, et s'est continué tout le jour et la nuit. L'assaut a été livré le 29, à six heures du matin, par trois divisions, une française et deux anglaises. Le fort Gough a été pris à deux heures, et on l'a fait sauter. Les Chinois ont continué leur feu des maisons; mais les troupes ne sont pas entrées dans la ville.

Une autre dépêche reçue au ministère des affaires étrangères porte que Canton a été attaqué par 4,600 Anglais et 900 Français, et que le dommage fait à la ville a été peu considérable.

New-York, 28 janvier.—Une révolution a éclaté Mexico. La lutte a été vive et sanglante. On compte beaucoup de morts. Une coalition s'est formée en faveur de Santa-Anna et a décidé son rappel. On annonce que Santa-Anna est en marche sur Mexico.

—Havas.

Une dépêche de Mobile, du 23 janvier, adressée au *Courrier des Etats-Unis*, porte que Walker avait été arrêté dans cette ville en vertu d'un ordre parvenu de la Nouvelle-Orléans, mais qu'il avait été remis en liberté bientôt après.

FAITS DIVERS.

L'Académie Française a procédé jeudi au remplacement de MM. Alfred de Musset et Briffaut, décédés. Il y a eu pour l'élection du premier fauteuil vacant quatre tours de scrutin. M. Victor de Laprade a été élu par 17 voix contre M. Jules Sandeau 15.

Pour l'élection au deuxième fauteuil vacant par le décès de M. Briffaut, il y a eu trois tours de scrutin. Au dernier, M. Jules Sandeau a été élu par 17 voix contre M. Marcellus 8. Le nombre total des votants était de 33. M. Liadières a eu une voix.

— Nous lisons dans *l'Intérêt public*, sous la date de Tarbes, le 9 février :

« Un accident déplorable, survenu avant-hier soir, vers huit heures, au courrier de Paris, sur le pont de Riscles, a mis en émoi toute la population. Il y a, dans cette localité, deux mauvais ponts en bois qui sont pour ainsi dire placés l'un à la suite de l'autre; c'est en passant sur le petit pont, celui qui se trouve le plus rapproché de la ville, que le courrier, heurtant contre un garde-fou, a glissé par-dessus le parapet, et, voiture, voyageurs et chevaux, tout est tombé dans l'Adour, dans un gouffre d'une profondeur de plus de six mètres.

» A la nouvelle de cet accident, toute la population de Riscles s'est transportée sur les lieux; plusieurs personnes se sont jetées dans l'eau pour porter secours, et c'est grâce à leur courage et à leur

dévouement, qu'on doit de n'avoir à regretter qu'une seule victime, M. Artiguenave, d'Aureilhan, médecin vétérinaire dans un régiment, appelé dans le pays pour se marier. Deux autres voyageurs étaient avec lui dans le coupé, et six dans l'intérieur.

» Lorsque le sauvetage fut opéré, on demanda si tout le monde était sauvé; malheureusement on donna une réponse affirmative, et M. Artiguenave resta oublié dans la voiture, ce ne fut que longtemps après qu'on remarqua qu'il manquait à l'appel; on courut le secourir, mais c'était trop tard, le malheureux venait d'expirer. Il y a aussi une dame qui est dans un état alarmant; elle a les côtes enfoncées. Les autres voyageurs, revenus de leur stupeur, ont pu continuer leur route; ils sont arrivés, les uns, hier soir, et les autres, ce matin, à Tarbes en assez bonne santé. Le corps de M. Artiguenave a été également transporté aujourd'hui chez ses parents.

» Deux chevaux de la diligence ont été noyés.

— On lit dans *le Globe*: En France, l'usage du café remonte au dix-septième siècle. Marseille est la première ville de France qui, en 1671, ait vu s'ouvrir un café public; Paris n'en eût qu'en 1672. Dieu sait si aujourd'hui les établissements sont multipliés!

L'opinion que le café est une substance nuisible est mal fondée; le café n'est nuisible que quand il est mal fait et qu'on en abuse. Nous dirons, avec les autorités les plus compétentes, que l'infusion du bon café est une liqueur stomachique digestive; elle accélère la circulation, favorise la digestion et développe surtout les facultés intellectuelles. Sauf l'enfance et quelques individus exceptionnels, le café convient à tout le monde, et particulièrement aux tempéraments lymphatiques et aux vieillards. On trouve dans le commerce plusieurs sortes de cafés; les principales sont: le café Moka, qui est le plus estimé; il est petit, jaunâtre et presque rond; le café Bourbon; il est plus gros et moins arrondi que le Moka; le café Martinique; il est en grains volumineux, allongés, d'une couleur verdâtre; son sillon longitudinal est très-prononcé; le café Haïti est un des moins estimés; il est irrégulier, d'un vert clair et blanchâtre.

Le café contient plusieurs matières particulières; ces matières, que la science nomme principes immédiats ne sont pas également solubles dans l'eau; leur solubilité varie avec la température et la durée de l'immersion. Selon que l'infusion du café contient une plus ou moins grande quantité de ces principes, il est plus ou moins agréable, inoffensif ou nuisible; il résulte donc qu'au point de vue hygiénique la préparation du café est la seule chose qui doive intéresser.

La méthode de déplacement par l'eau bouillante est le meilleur mode de préparation; elle consiste à faire traverser, par une quantité d'eau bouillante, le café réduit en poudre et enfermé dans un filtre. Si on a eu soin de ne mouler le café qu'au moment de s'en servir, on évitera la déperdition de l'arôme, et le gourmet le plus difficile n'aura rien à reprocher à l'hygiène.

— Nous trouvons dans *le Moniteur algérien* la curieuse statistique suivante :

— Les visages pâles furent vaincus et poursuivis par le Faucon-Noir; le *walkon* m'appelle à son aide.

— Eh bien! que le Faucon s'en empare, et je le lui demanderai.

— Le Faucon n'est pas un Indien.

— Mon frère ne sait-il pas que je possède de merveilleux secrets pour obtenir tout ce que je veux des visages pâles! Allons demander aux Pawnies vainqueurs qu'ils nous vendent l'homme que ses compatriotes nomment don Lopez.

Nauchenanga n'osa résister à Néculpangue, et il se résolut de l'accompagner sans murmurer au camp des Mexicains, qui n'était plus qu'un monceau de cendres sur lesquelles les Peaux-Rouges se ruèrent en désordre.

Les deux chefs indiens se mirent donc en marche; mais à peine avaient-ils fait quelques pas qu'ils s'arrêtèrent avec épouvante et tombèrent sur le sol en poussant un long cri de terreur.

V. — LE TREMBLEMENT DE TERRE.

Pendant que Nauchenanga se trouvait dans la grotte du sayotkatta, un drame terrible s'était accompli dans le camp des Mexicains.

Ordinairement les Indiens n'attaquent leurs ennemis que par surprise; comme ils n'ont d'autre but que le pillage et qu'ils désespèrent de l'atteindre avec des gens aguerris, dès qu'ils trouvent une vigoureuse défense, ils

Depuis l'avènement de Louis XVI (10 mai 1774) jusqu'au 10 août 1792, 19 officiers-généraux ont été élevés à la dignité de maréchal de France, il a été fait 254 lieutenants généraux et 948 maréchaux de camp. Par suite de la réorganisation de l'armée, en 1791, 328 officiers supérieurs ont obtenu, en outre, le brevet de maréchal de camp pour retraite.

Le gouvernement républicain a nommé, de 1792 à 1799, 167 généraux de division et 887 généraux de brigade, non compris 78 officiers généraux nommés par les représentants du peuple aux armées, et dont la nomination n'a pas été confirmée.

Sous le Consulat, 57 promotions au grade de général de division et 147 à celui de général de brigade ont eu lieu.

Sous l'Empire, il y a eu 25 maréchaux, 245 généraux de division et 679 généraux de brigade.

Pendant la première restauration, Louis XVIII a nommé 208 lieutenants généraux, dont 117 à titre honorifique, et 567 maréchaux de camp, dont 127 honoraires.

Dans les Cent-Jours, l'empereur a nommé 1 maréchal de France, le comte de Grouchy, 19 lieutenants généraux et 42 maréchaux de camp. Ces promotions ont été annulées au retour de Louis XVIII à Paris. Il a confirmé, en outre, dans leur grade 26 lieutenants généraux et 28 maréchaux de camp nommés pendant la première restauration. De son côté, le roi, à Gand, nommait 5 lieutenants généraux et 19 maréchaux de camp.

Louis XVIII a nommé, de 1815 à 1824, 6 maréchaux de France, 167 lieutenants généraux, dont 105 honoraires, et 480 maréchaux de camp, dont 262 honoraires.

Charles X a nommé 3 maréchaux de France, 55 lieutenants généraux, dont 42 honoraires, et 166 maréchaux de camp, comprenant 24 titulaires et 142 honoraires; 31 colonels de la garde royale ou de la maison militaire du roi ont reçu, en outre, le brevet de maréchal de camp lors du licenciement de 1830. A dater de cette époque, on a cessé de faire dans l'armée des nominations à titre honorifique.

Sous Louis-Philippe, on compte 11 maréchaux, y compris la confirmation de la promotion du maréchal de Grouchy; 124 lieutenants généraux, dont 6 avaient été nommés pendant les Cent-Jours et 4 sous la Restauration, à titre honorifique; 370 maréchaux de camp, dont 11 possédaient déjà ce grade honorifiquement et 4 l'avaient reçu de l'empereur en 1815.

La république de 1848 a fait, du 24 février au 20 décembre, 32 généraux de division et 50 généraux de brigade; 1 général de division et 3 généraux de brigade nommés par le gouvernement provisoire; 13 généraux de division et 19 généraux de brigade, par la commission exécutive; 18 généraux de division et 28 généraux de brigade, par le gouvernement du général Cavaignac.

Sous la présidence du prince Louis-Napoléon, il a été nommé 4 maréchaux, 41 généraux de division et 118 généraux de brigade.

Depuis le rétablissement de l'empire jusqu'à la fin de 1856, 8 officiers généraux ont été élevés à la dignité de maréchal de France; et il a été promu 69 généraux de division et 145 généraux de brigade.

cessent un combat devenu pour eux sans motifs. Cette fois, les Pawnies semblaient avoir renoncé à leur tactique habituelle, tant ils mettaient d'acharnement à assaillir les retranchements espagnols. Souvent repoussés, ils revenaient avec une nouvelle ardeur, combattant à découvert, et cherchant par leur nombre à écraser un ennemi dont ils désespéraient de triompher autrement.

Don Lopez, effrayé de la prolongation de ce combat, dans lequel avaient péri ses plus braves compagnons, résolut de tenter un dernier effort et d'imposer aux Indiens à force d'audace et de témérité. Réunissant une vingtaine d'hommes qui lui restaient, et au nombre desquels se trouvaient Pépé Naïpès et don Juan Venado, il commença à leur donner quelques ordres afin de mettre à exécution le projet qu'il avait formé; mais en ce moment les Pawnies, qui pour quelques minutes avaient suspendu l'attaque, poussèrent leur cri de guerre et revinrent à l'assaut avec une furie nouvelle, armés cette fois de torches allumées qu'ils lancèrent dans toutes les directions.

Bientôt le camp ne fut plus qu'une vaste fournaise. Les Indiens, profitant du désordre causé parmi les Mexicains par l'incendie, escadèrent les ballots, envahirent le camp, se précipitèrent sur les gambucinos, et un combat corps à corps s'engagea. Malgré leur courage et leur habileté dans le maniement des armes, les Mexicains étaient accablés par la masse considérable de leurs en-

dans toutes les directions, poussant des cris féroces et brandissant des torches ardentes; le camp des Mexicains brûlait; et de larges nappes de flammes montaient vers le ciel qu'elles teignaient de leurs rougeâtres et sanglantes; par intervalles on distinguait les gambucinos, qui se défendaient comme des lions, au milieu des débris de leur camp incendié, contre une multitude de sauvages.

Tout-à-coup les gambucinos firent une trouée dans la barrière vivante qui d'instant en instant se resserrait davantage autour d'eux, s'élançèrent dans la prairie et passèrent comme un ouragan à quelques pas de la colonne, suivis de près par leurs implacables ennemis.

Le cœur de Nauchenanga bondit dans sa poitrine, il poussa un cri rauque et inarticulé et il se mit, à demi-fou de rage, à la poursuite des cavaliers. Il lui avait semblé, au moment où les gambucinos passaient devant lui, entendre la voix de Rant-chai-wai-mé implorer du secours.

En ce moment une main s'appesantit sur son épaule et une voix brève lui dit ce seul mot: — Arrête!

Le chef se retourna avec colère et leva son tomahawk sur l'imprudent qui tentait de lui barrer le passage, mais son arme lui tomba des mains et il baissa la tête avec désespoir. Il avait reconnu Néculpangue.

— Que mon frère me suive, dit le sachem, je lui rendrai celle qu'il aime.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

VILLE DE SAUMUR.

FÊTE DE CHARITÉ.

CAVALCADE

Organisée par MM. les Officiers de l'École Impériale de Cavalerie,

Lundi 15 février 1858.

Une quête sera faite au profit des indigents.

ITINÉRAIRE DE LA CAVALCADE.

A une heure, quadrille équestre dans la cour d'honneur.

Départ de l'École de Cavalerie.

La Cavalcade prendra les rues : Beaurepaire. — Station vis-à-vis la Sous-Préfecture. D'Orléans et Bordeaux. — Station vis-à-vis l'hôtel du Colonel.

Bodin. — Petit-Versailles. — Portail-Louis. — Place de la Bilange. — Station vis-à-vis le cercle Littéraire. Quai de Limoges jusqu'à la place du Bellay. — Station à l'extrémité du quai. — Retour par le quai.

De la Tonnelle. — Puits-Neuf. — Saint-Jean. — Place de la Ville. — Quai de Limoges, autour de la Promenade.

Pont Cessart. — Rue Royale. — Pont Napoléon. — Gare. — Station. — Retour. — Place de la Bilange. — Rue Saint-Nicolas. — École.

A l'Hôtel de la Mairie de Saumur, le 10 février 1858.

Le MAIRE, RAGUIDEAU, adjoint.

Si le mauvais temps empêchait la Cavalcade le lundi, elle aurait lieu le mardi.

Jendi, il y a eu une seconde promenade de bœufs-gras, appartenant à M. Berger. Ils ont parcouru la ville, avec toute la pompe possible, au son des tambours.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Le Préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur,

Vu l'art. 46 de la loi du 15 mars 1850;

L'art. 50 du règlement du 29 juillet, même année;

L'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique du 15 février 1853;

En vertu de la loi du 14 juin 1854, art. 8; et sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie,

Arrête:

Art. 1^{er}. La commission d'instruction primaire se réunira à Angers, à l'hôtel de la Préfecture, le lundi 8 mars, à huit heures du matin, pour l'examen des aspirants aux fonctions d'instituteurs, et le jendi 11 mars, au même lieu et à la même heure, pour l'examen des aspirantes au brevet de capacité.

Art. 2. Les aspirants devront se faire inscrire un mois d'avance dans les bureaux de l'Académie, à la Préfecture, et déposer, en s'inscrivant, les pièces suivantes:

1^o Un extrait de leur acte de naissance;

2^o La déclaration que l'aspirant ne s'est présenté devant aucune commission d'examen dans l'intervalle des quatre mois qui précèdent la session;

nemis. Quelques minutes encore et c'en était fait de la troupe des gambucinos.

Don Lopez comprit qu'il devait tenter un effort suprême pour sauver les hommes qui lui restaient; alors, prenant à part don Juan de Venado, qui depuis le commencement de la lutte avait constamment combattu à ses côtés, il lui expliqua ses intentions, et lorsqu'il fut certain que celui-ci allait exécuter ses ordres, il se jeta au plus fort de la mêlée, et, assommant ou poignardant tous les Peaux-Rouges qui se trouvaient sur son passage, il parvint à pénétrer dans sa tente.

Rant-chai-wai-mè, le corps penché en avant, le cou tendu et l'oreille au guet, semblait écouter avec anxiété les bruits du dehors. A la vue de don Lopez, elle croisa ses bras sur sa poitrine et attendit.

— Dieu soit loué! s'écria le Mexicain, elle est encore ici. Suis-moi, wainé, il faut partir.

— Non, répondit résolument la jeune fille, je ne partirai pas!

— Voyons, enfant, obéissez, et ne m'obligez pas à employer contre vous la violence, le temps est précieux.

— Rant-chai-wai-mè est une femme indienne, elle ne craint pas la mort, dit fièrement la jeune fille.

— Qui vous menace de mort, folle que vous êtes? s'écria don Lopez avec colère; voulez-vous me suivre, oui ou non?

Rant-chai-wai-mè haussa les épaules.

3^o L'indication, s'il y a lieu, des matières comprises dans la deuxième partie de l'art. 23 de la loi du 15 mars 1850 sur lesquelles il demande à être interrogé.

La signature de l'aspirant doit être légalisée par le maire de la commune où il réside.

Les mêmes formalités sont exigées des aspirantes.

Angers, le 6 février 1858.

Le préfet, BOURLON DE ROUVRE.

Il y a quelques semaines, nous parlions du poème de *Jeanne d'Arc*, œuvre d'un ancien professeur de rhétorique de notre collège, M. Duval. — Nous publions les sommaires des divers chants et montrions ainsi tout l'intérêt, tout le merveilleux du poème. — Aujourd'hui, pour confirmer ce que nous disions du mérite de ce livre, nous donnons la traduction d'une lettre écrite à l'auteur, au nom du Saint-Père, par M^r Fioramenti, secrétaire des lettres latines:

« Monsieur,

» Au très-grand pontife Pie IX a été récemment remis, avec votre lettre très-respectueuse, un livre qui a pour titre: *Jeanne d'Arc ou la délivrance de la France*. En son nom, je vous remercie, Monsieur, et désire que vous soyez très-persuadé de sa tendresse paternelle à votre égard, dont est gage aujourd'hui la bénédiction apostolique que ce même pontife très-bienveillant vous envoie avec amour.

» Et lorsque je remplis ces ordres, je vous adresse l'expression la plus large de mon intérêt pour vous, Monsieur, en faveur de qui je demande avec instance au Seigneur tout ce qu'il y a d'heureux et de salutaire.

» De vous, Monsieur,

» Le très-humble et très-dévoûé serviteur,
DOMINIQUE FIORAMENTI,
Secrétaire des lettres latines.

Donné à Rome le 16 décembre 1857.

A monsieur P. Duval, à Quimper.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 12 février. — La police a fait annoncer qu'elle donnerait une prime de 200 livres sterling, à quiconque lui livrerait Thomas Alsopp qui a conspiré contre les jours de l'Empereur.

Le 16, la ville de Mexico a été bombardée par les ennemis du dictateur Comonfort. Il a été tué beaucoup de monde. Les partisans de Santa-Anna occupaient toutes les positions importantes de la ville.

Trieste, 11 février. — Constantinople, 6. — Fuad-Pacha, ministre des affaires étrangères, représentera, dit-on, la Turquie dans les conférences de Paris.

Le comte Murray est guéri.

Les nouvelles d'Athènes annoncent que, par suite de l'indisposition du Roi, les fêtes qui devaient avoir lieu à Nauplia, ont été célébrées à Athènes le 6 février. Leurs Majestés ont été reçues avec le plus

vif enthousiasme lorsqu'elles se sont rendues à la cathédrale.

Berne, 11 février. — M. le baron Krudener, ministre de Russie, près la Confédération Helvétique, est mort hier soir, d'une attaque d'apoplexie. — Havas.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 3 au 11 février.

La Bourse est plongée, depuis longtemps, dans une stagnation complète. La spéculation s'est retirée de la lutte active, et le marché reste sans mouvement. Toutefois, le marché conserve encore une certaine fermeté relative, il ne baisse pas et les cours de toutes les valeurs restent stationnaires. Pour quiconque sait quelles sont les conditions de prospérité financière dans lesquelles se trouve la France aujourd'hui, cette léthargie paraît inexplicable; on se demande quelle est l'obstacle qui peut maintenant empêcher la rente d'atteindre de plus hauts prix, alors que tous les faits et les symptômes de la situation semblent se réunir pour encourager les capitaux à se porter sur les fonds publics.

Ce n'est certes pas la rareté du capital disponible, puisque l'abaissement progressif du taux de l'escompte atteste d'une manière éclatante leur abondance. La publication du bilan de la Banque mettra incessamment en relief toutes les ressources que le marché peut atteindre de ce côté-là.

La stagnation commerciale est sans doute le point le moins satisfaisant dans les circonstances actuelles; mais tout en regrettant ce ralentissement des affaires, qui aura bientôt son terme, on ne peut se défendre de remarquer qu'il laisse à la disposition de la Bourse beaucoup de capitaux sans emploi.

Les fluctuations des chemins sont aussi limitées que celles de la rente. Comme elle aussi, tout en restant stationnaires, ils sont loin d'être faibles. Il est rare que les premiers mois de l'année soient pour les chemins de fer une période de baisse. L'attrait des dividendes à toucher dans le premier semestre est tout-puissant sur l'esprit des capitalistes.

Nous retrouvons, à 5 ou 10 fr. près, la plupart des chemins aux mêmes prix qu'il y a huit jours. L'Orléans reprend de l'élasticité chaque fois qu'il retombe à 1,400 francs. Le Nord se soutient à 803 et 810, le Lyon ancien de 863 à 870, le Lyon nouveau de 833 à 840.

Le Midi se traite à 360. Les chemins Autrichiens, soutenus par leurs brillantes recettes, sont très-fermes au-dessus de 760 fr. Les valeurs étrangères sont en général assez fermes.

Le marché industriel partage l'action qui pèse sur l'état général des affaires. Le Comptoir Bonnard, sur lequel la dernière assemblée a appelé l'attention, se soutient à 115. Les Voitures sont à 50 fr. Cette compagnie, dont la situation s'améliore de jour en jour, reprend faveur dans l'opinion, grâce aux réformes apportées par la nouvelle gerance dans l'administration, dans les tarifs, dans l'économie générale de l'entreprise. Nous serions fort en peine de signaler, en dehors de ces valeurs, quelques affaires sur lesquelles les transactions soient suivies. — A. Duport. (Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 11 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 40.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 00.

BOURSE DU 12 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 69 65

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 94 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

Le Mexicain vit que toute discussion était inutile qu'il fallait violemment trancher la question. Alors s'approchant de l'Indienne, il chercha à la saisir; mais celle-ci, qui du regard suivait tous les mouvements de son maître, bondit comme une biche effarouchée; ramassa un machète qui se trouvait à terre auprès d'elle, et, le sourcil froncé, l'attitude menaçante.

— Arrière! dit-elle d'une voix saccadée, je veux rejoindre les fils de ma nation qui m'appellent.

Don Lopez s'élança sur la jeune fille; mais il recula aussitôt en poussant un hurlement de douleur: l'Indienne, d'un coup de machète, lui avait traversé le bras.

— Je ne suis pas une femme des Visages-Pâles, moi! s'écria-t-elle avec un accent de triomphe, le sang ne me fait pas peur.

Et, l'œil étincelant, les narines gonflées, les lèvres frémissantes, elle se prépara à renouveler la lutte.

Il fallait en finir: don Lopez, dégainant son sabre, en porta la pointe au visage de l'Indienne; celle-ci leva machinalement le bras pour parer le coup qui la menaçait; alors, avec la rapidité de l'éclair, il fit tourner son arme, et du plat il en cingla un coup si terrible sur le poignet de la jeune fille, que celle-ci laissa échapper le machète en poussant un cri: mais la valeureuse enfant se baissa aussitôt pour ramasser le couteau de la main gauche; don Lopez s'élança sur elle, et tous deux roulèrent sur le sol.

La lutte ne pouvait être longue; aussi, malgré les efforts de sa victime, don Lopez était parvenu, au bout de quelques secondes, à s'en rendre maître et à lui nouer les bras et les jambes avec son lasso. Alors la pauvre fille, qui jusque-là s'était défendue en silence, sentit faillir son courage et se mit à appeler à l'aide avec toute l'énergie du désespoir. Don Lopez, tout en cherchant à étouffer ses cris, la prit dans ses bras et courut vers l'entrée de la tente. Un homme lui barrait le passage, et cet homme était le Faucon-Noir! son ennemi mortel, l'homme qui, à Santa-Fé, lui avait fait un si sanglant affront.

— Oh! oh! dit le chasseur avec un sourire sardonique, c'est encore vous, don Lopez? Vive Dieu! mon maître, vous n'y allez pas de main morte?

— Passage! hurla le Mexicain en arinant un revolver qu'il détacha de sa ceinture.

— Passage? répondit le jeune homme, tout en surveillant avec soin les mouvements de son interlocuteur; vous êtes bien pressé de nous fausser compagnie? D'abord, croyez-moi, remettez votre pistolet au repos, car je vous jure, sur mon âme, qu'au moindre geste que je vous vois faire, je vous tue comme une bête puante. Ainsi, trêve de menaces inutiles et causons un peu.

— Vas pérorer aux enfers, chien maudit! s'écria don Lopez en pressant d'un mouvement convulsif la gachette de son pistolet. (La suite au prochain numéro.)

Étude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 3.

PURGE LÉGALE.

Suivant acte administratif, en date du 12 novembre 1857, enregistré, M. le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes, dûment autorisé par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du cinq septembre 1857,

A acquis de M. Eugène Prosper Alain, propriétaire, et dame Sophie Marquis, son épouse, de lui autorisée, demeurant commune de Saint-Nicolas-de-Boargneuil (Indre-et-Loire),

Une parcelle de terrain, située en la commune de Brain-sur-Allonnes, destinée à être occupée par le chemin de grande communication n° 35 de la Loire à Vernantes, et contenant une superficie totale de dix ares vingt-quatre centiares, moyennant la somme de cinq cent soixante-trois francs vingt centimes.

Pour opérer la purge des hypothèques légales pouvant gréver ledit immeuble, une copie collationnée dudit acte a été déposée, le vingt janvier 1858, au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, et l'acte qui en a été dressé ledit jour a été notifié à M. le Procureur impérial près ledit tribunal, par exploit de Siroteau, huissier à Allonnes, en date du 6 février 1858, enregistré, avec déclaration que cette formalité avait pour but d'obliger ceux qui seraient fondés à prendre des hypothèques légales sur cet immeuble, à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à peine de déchéance, et que, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques de cette nature, ladite notification serait publiée dans un journal judiciaire, conformément à la loi.

Fait et rédigé le présent, à Saumur, le 12 février 1858.

(75) SEGRIS, avoué.

L'adjudication qui avait été annoncée, pour le dimanche 14 février 1858, de la propriété de Bron, commune du Coudray-Macouard, appartenant à MM. OLLIVIER, n'aura pas lieu.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une PETITE PROPRIÉTÉ, située aux Aubrières, canton de Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, comprenant maison de maître, logement de fermier, bâtiments d'exploitation, pressoir, jardin, pièce d'eau, terres labourables et vignes, d'une contenance d'environ cinq hectares.

Pour traiter, s'adresser à M^e CLOUARD, notaire. (77)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1° Une MAISON de fermier, et 16 ares 65 centiares de terre labourable dans le tenant, le tout situé au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

2° Et 1 hectare 30 ares 62 centiares de pré, à prendre dans le pré de l'Ardoise, commune de Saint-Lambert-des-Levées, joignant MM. Bernard, Etienne et Nicolas Ory.

S'adresser, pour traiter, aux époux GUICHARD-ORY, à Meigné, commune de Brézé, ou à M^e CLOUARD, notaire. (78)

M^e SIMON, huissier à Saumur, demande un PETIT CLERC. (52)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD,

Le dimanche 7 mars 1858,

Un morceau de terre labourable, situé au canton des Granges, commune de Saint-Lambert-des-Levées, joignant au levant M. Papin, au midi un chemin, au couchant les héritiers de madame Brard, née Bergé. (79)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, sise à Saumur, levée d'Enceinte, n° 31, près la rue de Bordeaux, appartenant à M. MORGON, comprenant rez-de-chaussée, premier étage, mansarde et greniers au-dessus; cuisine et servitudes au niveau de la cour; cour et jardin;

Une écurie, une remise et un espace de terrain derrière l'écurie, se trouvent à côté de la maison et en forment une dépendance.

S'adresser sur les lieux ou à M^e CLOUARD, notaire. (80)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par licitation volontaire entre majeurs, avec admission d'étrangers,

En l'étude et par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 7 mars 1858, à l'heure de midi,

Sur la mise à prix de 18,000 francs.

UNE PROPRIÉTÉ,

Appartenant aux enfants de feu M. Thoreau de la Martinière, située au village de Pocé, commune de Distré, et par extension dans les communes de Bagneux et Rou-Marson.

Cette propriété consiste en :

1° Une petite maison de maître, une maison de fermier, avec écuries, grange, cave, pressoirs, cour et un vaste enclos bien entouré de murs, d'une contenance de un hectare 61 ares.

2° Un terrain clos de murs, séparé de la maison par le chemin, contenant 39 ares.

3° Deux hectares 2 ares 50 centiares de vignes, en très-bon état, situées au canton du Liardeau et de la Cave-Grolleau.

4° Divers morceaux de terre, situés aux cantons du Champ-Blanchard, du Liardeau et du Beauvais, contenant ensemble 2 hectares.

5° Deux prés, situés commune de Bagneux, l'un dans la prairie de la Roche, contenant 17 ares; l'autre dans l'île Thomas, contenant 8 ares.

6° Un morceau de bois-taillis, contenant 28 ares, situé dans la commune de Rou-Marson, et joignant le chemin du Marsolleau à Villemolle.

Les vignes, les prés et le bois ne sont pas affermés.

Le bail des terres expirera au 1^{er} novembre 1859.

S'adresser, pour voir les lieux, au sieur François BARRAULT, fermier de la propriété, à Pocé. (81)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1859,

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, Avec écurie, remise et jardin d'agrément, située à Saint-Lambert-des-Levées, à 1 kilomètre de Saumur.

S'adresser à M. CADIEU, à Saumur, rue d'Orléans. (82)

A LOUER

Pour Noël prochain 1858, ou pour la Saint-Jean-Baptiste 1859,

UNE GRANDE MAISON,

Située à Saumur, rue Royale, n° 29, servant depuis 25 ans au commerce d'épicerie, gros et demi-gros, occupée présentement par M. A. Sevin.

Le n° 25, même maison, composé d'un vaste magasin, ouvrant sur la rue Royale, salon derrière, cour, caves, écurie, premier et deuxième étage, grenier au-dessus.

S'adresser à M. A. PIERRE, rue Royale. (83)

A LOUER DE SUITE

Un GRAND MAGASIN, rue de la Petite-Bilange, n° 18.

BOUTIQUE ET PORTION DE MAISON, rue de la Comédie, n° 11. S'adresser à M. NANCEUX. (84)

CLASSE DE 1857.

(10^e année.)

Plus de crainte de s'assurer.

BAISSE DE PRIX.

LE

MANDATAIRE DES FAMILLES

Offre toutes les garanties désirables.

M. DEHAIES assure pour 1,300 fr. en cas d'exonération et dépose 500 fr. pour garantie, sans autres frais.

S'adresser, pour traiter, à Saumur, chez M. PLÉ, commissaire-priseur.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE DEUX MAISONS

Très-avantageusement placées pour le commerce,

Situées à Saumur, rue Saint-Jean, nos 48 et 50, occupées par MM. Blanchet et Rossignol.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (689)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, situé à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M^{me} HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M^e LEROUX. (684)

10^e ANNÉE.

CLASSE DE 1857.

10^e ANNÉE.

LA MUTUELLE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE POUR L'EXONÉRATION DU SERVICE MILITAIRE.

Bourse commune entre tous les co-intéressés et pour toute la France; le meilleur mode d'engagement qui convienne aujourd'hui d'après les dispositions du gouvernement.

Avantages reconnus et toutes garanties désirables.

Les mises sont facultatives et les fonds versés en mains tierces au choix du souscripteur.

Pour traiter, s'adresser à M. E. BOUILLAU, directeur de la Compagnie d'assurance pour l'arrondissement de Saumur, rue des Boires, à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication,

Le dimanche 21 février 1858, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME,

1° Une MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 28, quartier de Nantilly.

Sur la mise à prix de 4,000 f.

2° Une autre MAISON, aussi sise à Saumur, quartier de Nantilly, rue de la Chouetterie, n° 12.

Sur la mise à prix de 3,000

3° Et un morceau de VIGNE, situé au canton du moulin de Bourneau, commune de Bagneux, contenant environ 32 ares 95 centiares, joignant MM. Delandes, Guerin, Baudry et Cassegrain.

Sur la mise à prix de 1,000

Total des mises à prix 8,000

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (86)

Changement de Domicile.

L'étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, successeur de M^e DION, située actuellement rue d'Orléans, n° 79, est transférée en face, même rue, n° 52. (9)

M^e AUBERT, notaire à Baugé, demande un PRINCIPAL CLERC.

A LOUER

PORTION DE MAISON, AU PONT-FOUCHARD.

S'adresser à M. BINEAU, marchand de bois. (46)

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER PRÉSENTEMENT, Une MAISON, rue de l'Ancienne-Messagerie, avec ou sans remise et écurie

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean,

UN DEUXIÈME ÉTAGE, Sur le quai de Limoges.

S'adresser à M. SARTORIS. (2)

A LOUER Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à M^{me} veuve LINACIER, ou à M. LINACIER, à Saumur. (646)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,